

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 253

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi l'alinéa 38 :

« Il convient de remédier à la perte de crédibilité de la parole scientifique en s'interrogeant sur les raisons de ce phénomène. Une réflexion dans ce domaine est d'autant plus nécessaire que les milieux politiques et médiatiques ont une nette tendance à disqualifier les discours qui divergent de la doxa dominante. Cette tendance, en définitive, a pour conséquence néfaste de limiter le champ des débats, y compris dans le monde de la recherche alors même que la confrontation des opinions est une source féconde pour les avancées de la science. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à redonner ses lettres de noblesse à la confrontation libre des idées. Mener une guerre contre les discours contestataires soulève l'étonnement dans un régime qui se dit être une démocratie libérale. Il va de soi que certains discours sont délirants ou tout simplement inexacts sur le plan scientifique. Mais on aurait tort de croire que le Gouvernement ou, plus généralement, les élites sont exempts de tout reproche comme en témoigne la confiance aveugle du Gouvernement dans l'étude publiée dans le *Lancet* sur les effets de l'hydroxychloroquine, le 22 mai dernier. Il serait bon d'examiner la manière dont le Gouvernement cherche à contrôler et censurer les discours qui ne sont pas conformes à ses orientations.

L'alinéa de ce rapport est à lui seul un exemple patent d'un parti pris peu compatible avec l'idée que l'on se fait de la liberté d'opinion et de recherche.

Par ailleurs, le Gouvernement devrait s'interroger sur les liens entre pouvoir et science : de fait, les travaux scientifiques peuvent eux aussi être biaisés pour des questions de méthodologie, de choix idéologique, de conformisme intellectuel, etc.